

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS	
Date :16/06/2022	Objet : Réouverture du Pont des Gilets

Le Pont des Gilets va rouvrir aux piétons et aux vélos fin juin

Le pont métallique des Gilets RD660E1 entre Bergerac et Cours-de-Pile va rouvrir aux piétons et aux vélos à la fin de ce mois de juin. Construit sur la Dordogne entre 1883 et 1885, l'ouvrage est un des chantiers sur lequel intervint Eiffel. Il permettait le franchissement de la rivière Dordogne en partie supérieure de l'ouvrage, par deux voies de chemin de fer, jusque dans les années 50 où le pont fut adapté pour recevoir la circulation routière.

La structure de l'ouvrage est aujourd'hui altérée notamment suite un accident avec un véhicule, et les garde-corps ne sont plus aux normes de sécurité. L'ouvrage est donc désormais fermé à la circulation automobile et va constituer un franchissement de la Dordogne dédié exclusivement aux déplacements doux.

Cette section de voie « modes doux » sécurisée permettra notamment d'améliorer les liaisons cyclables entre Bergerac et Cours de Pile et de mieux connecter les promenades de part et d'autre de la Dordogne

Avant le commencement des **travaux définitifs prévus fin 2022**, une phase provisoire de mise en service pour les piétons et cyclistes, sera effective dès la fin du mois de juin 2022.

Cette phase provisoire comprendra :

- la mise en œuvre de barrière de sécurité temporaire ;
- la mise en œuvre de SAS vélo en plastique pour interdire le passage des véhicules au droit de l'ouvrage ;
- la pose de panneaux de signalisation (voie sans issue, itinéraire dédié aux piétons et aux cycles ...) ;
- la dépose de la signalisation existante et des feux tricolores .

La phase définitive en fin d'année permettra :

- la réparation des garde-corps extérieurs du pont ;
- la pose de nouveaux garde-corps de part et d'autre de la voie dédiée aux piétons et cyclistes ;
- la réfection de la chaussée et la mise en œuvre des équipements définitifs.